

## MODERNISATION DES VERGERS D'ARBRES FRUITIERS AU QUÉBEC

### Volet 1 : Replantation de vergers de pommiers

#### AIDE-MÉMOIRE

Lors du dépôt de votre description de projet et demande d'aide financière, vous devez également remettre les documents suivants :

- Formulaire de description de projet et demande d'aide financière complétée et signée;
  - Diagnostic d'entreprise et plan d'action réalisé par un expert accrédité (ce document doit cibler les corrections à apporter autres que la replantation pour enrichir la compétitivité de l'exploitation);
  - Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) de 2006 lorsque le Règlement sur les exploitations agricoles, édicté par le décret no 695-2002 du 12 juin 2002 l'exige OU si non requis par le règlement un document de remplacement;
  - Plan de replantation élaboré par un spécialiste désigné et renfermant les éléments minimum suivants :
    - Identification de l'entreprise;
    - Années d'expérience pomicole : \_\_\_\_\_
      - Avec haute densité : \_\_\_\_\_
      - Avec densité élevée : \_\_\_\_\_
    - Description des parcelles à être arrachées ou déjà arrachées (nombre U.A., cultivars);
    - Plan de localisation des parcelles et évaluation des superficies à détruire (sur plan ou photos aériennes);
    - Préparation des parcelles (description des travaux);
    - Description des parcelles à planter ou replanter incluant minimalement : type de sol, degré de la pente, estimation du risque de gel et qualité du site;
    - Plan et travaux à réaliser incluant minimalement : superficie, nombre d'arbres, distance entre et sur le rang, densité (arbre/ha) et orientation des rangées;
    - Période de replantation incluant mois/an pour chaque porte-greffe et cultivar;
    - Type de conduite projetée;
    - Tuteurage;
    - Irrigation ;
    - Clôtures (type ou justification d'absence);
    - Joindre en annexe l'analyse de sol et développer la recommandation appropriée en ce qui concerne les amendements calcaires, la fertilisation de fond et l'apport en fumure organique;
    - Tout autre document jugé pertinent de la part du professionnel;
- Notez que ce plan doit être signé par le professionnel et la personne requérante;
- Copie du PAEF à jour;
  - Engagement de souscription au programme d'assurance-récolte de la Pomme (Plan A, mortalité automnale);
  - Bail de location ou projet de bail de location valide jusqu'en 2017 (le cas échéant);
  - Formulaire de consentement à la communication de renseignements personnels ou confidentiels complété et signé.